

St Aignan, le 10/03/2020

Objet : Communication à l'attention de nos clients - COVID-19

Madame, Monsieur,

Début janvier 2020, l'OMS et les autorités sanitaires chinoises ont révélé la découverte d'un nouveau coronavirus en lien avec des cas groupés de pneumopathies. Depuis, la diffusion du virus s'est étendue jusqu'à la France avec la découverte des premiers cas courant février.

En tant que distributeur majeur de produits d'hygiène en France (Gel / Savon-Main / Essuie-Main, Désinfectant...), notre rôle est d'autant plus essentiel dans le contexte que nous connaissons actuellement. Le Groupe PLG s'inscrit dans la démarche initiée par l'état Français et met en œuvre au sein de son organisation des mesures visant à prévenir le risque de contamination de ses collaborateurs.

A ce titre une équipe dédiée définit et réajuste en fonction de l'évolution de la situation les mesures de précaution ainsi que les campagnes de communication associées.

Sont notamment mis en œuvre :

- La distribution de solutions hydro-alcooliques auprès des équipes itinérantes et sédentaires,
- La mise en place d'une mesure d'urgence sur le « Salut sans Contact » visant à supprimer les contacts physiques,
- La limitation des déplacements de nos collaborateurs au strict nécessaire, le report des événements Clients & Fournisseurs (Salons,...),
- En cas de risque ou de suspicion de contamination lors d'un déplacement dans une zone « Cluster » par l'un de nos salariés l'adoption du télétravail et la définition des mesures à prendre en cas de contact avec une personne contaminée.

Une distribution de masques auprès de nos salariés est en cours (en fonction des disponibilités et réquisitions de l'état), qui seront utilisés comme recommandé par le gouvernement dans le cas de contamination avérée. Une attention particulière est portée à nos salariés (Chauffeurs / Commerciaux / Personnel du SAV) qui visitent les établissements de santé.

Par ailleurs, le Plan de Continuité de l'Activité du Groupe PLG intègre les risques générés en cas d'épidémie et s'applique donc dans ce cas précis - en cas de diffusion du COVID-19 - notamment les mesures devant être mises en œuvre en cas de perturbation de l'activité sur l'un de ses sites ou de l'un de ses transporteurs. A cet effet, est prévue la capacité de transférer l'activité d'un site sur les autres sites du Groupe PLG. Les prestataires de livraison sont quant à eux diversifiés pour assurer la continuité en cas de défaillance d'un transporteur donné ou de notre propre flotte.

Le Groupe PLG s'efforce de maintenir sa capacité à assurer la continuité de ses approvisionnements sur les gammes de produits fortement mobilisés par la situation (vêtements à usage unique, solutions hydro-alcoolique). A cet effet, une cellule dédiée recherche au quotidien des alternatives fournisseurs et produits qui soient éthiques et sûres.

Aux fins de répondre à notre mission, nous sommes attentifs à traiter en priorité les commandes des 138 établissements de santé qui prennent en charge les cas confirmés de Coronavirus COVID 19, après quoi nous privilégions les commandes de nos clients habituels.

Néanmoins, un contexte mondial perturbé (transit international notamment en départ de Chine, raréfaction de la matière première, production en Chine...), et les mesures de réquisition mises en œuvre par le gouvernement (notamment le décret n° 2020-190 du 3 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19) ne nous permettent pas, à ce jour, de garantir la disponibilité de l'ensemble des produits de notre gamme.

En cette période difficile, soyez convaincus de notre plein engagement à assurer la continuité de l'ensemble de nos services et à vous servir au mieux de notre capacité.

Paul-Alban RICHE  
Directeur Général Groupe PLG

